

2. Dans le cas de l'affirmative, ce préposé a-t-il informé le capitaine que le navire se dirigeait vers ce récif?

3. A quelle heure a-t-il fait part au capitaine de la position du navire?

4. A quelle heure s'est échoué le navire?

5. Lorsque le navire s'est échoué, lequel, du capitaine ou de l'hydrographe en chef, en avait le commandement?

6. Si l'hydrographe en chef avait le commandement du navire, le préposé aux appareils de radar l'a-t-il informé de l'emplacement du récif Black-Rock?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Cette question comprend six parties. Voici les réponses.

1. Non, personne ne désigné comme tel. La surveillance au radar est faite par l'officier de quart.

2. Oui, il l'a informé que le rocher se trouvait à 20 degrés par le bossoir du bâbord.

3. Le moment exact n'a pas été relevé; environ 5 minutes avant l'échouage.

4. Exactement à 16h. 32, soit à 4h. 32 de l'après-midi.

5. Le capitaine a toujours le commandement souverain du navire. Le premier adjoint de l'hydrographe dirigeait la route du navire d'après une ligne de sonde depuis la chambre des cartes des hydrographes.

6. L'hydrographe dirigeant la route du navire a été informé de la situation de Black-Rock quand on a estimé que le rocher se trouvait à une distance d'un mille et demi, d'un mille et d'un demi-mille.

Puis-je ajouter une autre explication? Quand le capitaine est arrivé sur la passerelle peu avant l'échouage, l'officier de quart l'a prévenu de la proximité de Black-Rock. Selon la route qu'il suivait alors, le navire aurait doublé le rocher en sécurité, même s'il avait été dangereusement proche. Le capitaine s'est rendu aussitôt à la chambre des cartes d'où l'on dirigeait la route du navire.

Entre-temps, des instructions émanant de la chambre des cartes ordonnaient de mettre le cap sur 270 afin d'atteindre la prochaine ligne de sonde. Le navire se dirigeait donc en plein sur le récif, et il a échoué avant qu'on puisse faire quelque chose pour l'en empêcher. On doit se rendre compte que c'est arrivé par brouillard épais et que les renseignements sur la proximité du rocher n'étaient fournis que par l'écran de radar.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. En un certain sens ma question s'inspire de la réponse à la question n° 47, marquée d'un

astérisque. Est-ce par oubli que les renseignements donnés ce matin au sujet de l'échouage du *Baffin* sur Black-Rock n'étaient pas compris dans les réponses qu'il a données aux questions posées ici le 11 novembre, ainsi qu'en témoigne la page 993 du *hansard*, à la suite d'une demande de renseignements du plus considérable des deux députés d'Halifax?

L'hon. M. Comtois: Monsieur l'Orateur, je croyais avoir donné tous les détails lorsque nous avons discuté mes crédits. En outre, lorsque nous en serons aux crédits supplémentaires, je déposerai le rapport dont nous disposons déjà dans mes services. La chose a d'ailleurs été entendue lorsque nous parlions de mes crédits. Je ne crois pas que je puisse signaler à la Chambre beaucoup d'autres faits en ce qui concerne cette question. J'ignore de quelle source proviennent les questions au sujet de l'échouage du *Baffin*, mais j'ai l'impression qu'elles viennent peut-être d'un membre quelconque de la S.A.C.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

AÉROPORT DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Question n° 152—M. Rochefort:

1. Existe-t-il un aéroport dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui en est le propriétaire et l'exploitant?

3. Le gouvernement fédéral l'occupe-t-il pour des fins publiques? Dans le cas de l'affirmative, depuis quand?

4. Combien d'argent le Gouvernement a-t-il dépensé pour l'améliorer, construire des édifices, des hangars, etc.?

5. Des ingénieurs ont-ils fait des rapports le condamnant? Dans le cas de l'affirmative, quand?

6. Combien en coûterait-il pour l'agrandir et le rendre utilisable par les avions commerciaux?

7. Le Gouvernement songe-t-il à construire un aéroport dans une municipalité voisine et à abandonner celui du Cap-de-la-Madeleine?

8. Le conseil municipal et les organismes publics du comté de Champlain et de la cité du Cap-de-la-Madeleine seront-ils invités à se faire représenter lors de toute étude de la question?

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—PERSONNES À SON EMPLOI

Question n° 241—M. Kirk:

1. Le 1^{er} septembre 1957, quel était le nombre des personnes à l'emploi du Conseil des ports nationaux, aux ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Chicoutimi, de Québec, de Montréal et de Vancouver, dans les catégories suivantes: a) employés de bureau, b) manœuvres, c) nettoyeurs et balayeurs, d) peintres, e) charpentiers, f) autres employés spécialisés?

2. Depuis le 1^{er} septembre jusqu'au 15 novembre 1957, quel a été le nombre d'employés de chaque catégorie qui ont été congédiés à chacun de ces ports nationaux?

3. Prévoit-on d'autres congédiements à l'un ou l'autre de ces ports?